

# Evaluation finale et participative du programme LEADER 2007-2013 du GAL SOCLe

Synthèse générale

*6 septembre 2013*

Programme LEADER 2007-2013 du GAL SOCLe  
« La valorisation des patrimoines en tant que facteur d'attractivité »

Avec le soutien financier de :



## LE PROGRAMME LEADER DU GAL SOCLe EN QUELQUES CHIFFRES

Au 15 février 2013, l'engagement en Comité de programmation de fonds européens FEADER par le GAL SOCLe représente plus de **1 459 000 €** (soit **92%** d'une enveloppe globale de 1 580 858 € de fonds FEADER). A cette date, près de **533 000 €** de FEADER sont déjà versés aux bénéficiaires (soit **34%** de l'enveloppe globale).

Sur les **3 fiches-projets opérationnelles** (hors animation et fonctionnement du GAL), la programmation du GAL se traduit par l'engagement de **103 opérations** ayant mobilisé plus de **1 314 000 € de FEADER**, soit la quasi-totalité de l'enveloppe dédiée. Le montant moyen de FEADER par projet est de **12 762 €**.

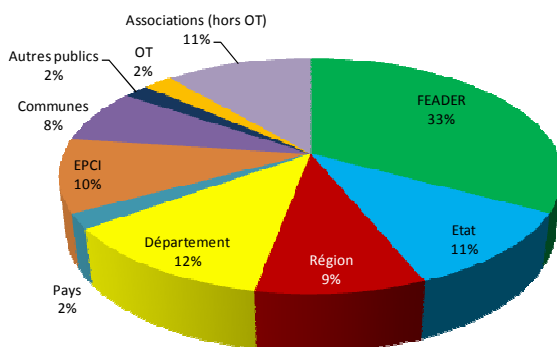
A titre de comparaison (février 2013)	LEADER 2007-2014	GAL SOCLe	Limousin	France métropolitaine
Taux d'engagement		92%	66%	53%
Taux de paiement		34%	37%	27%

La programmation se caractérise par une grande diversité des montants globaux des projets accompagnés : 12 projets aidés par LEADER présentent un coût global supérieur à 100 000 € (soit 12%), pour 22 en-dessous des 10 000 € (21%).

Ces niveaux élevés de programmation démontrent la réussite du programme. La forte mobilisation des porteurs de projets témoigne que ce programme répondait effectivement à un besoin du territoire.

Sur les 103 projets programmés, 73 ont un maître d'ouvrage public ou parapublic (i.e. offices de tourisme), pour 30 portés par des associations. Cela témoigne du poids dominant du secteur public dans la programmation LEADER SOCLe. Pour autant, ce ne sont pas moins de 21 associations différentes qui ont pu bénéficier du concours des fonds européens.

**Répartition des sources de financement au sein de la programmation du GAL SOCLe**  
 (dépenses éligibles au 15 février 2013, hors fonctionnement du GAL)



Le graphique ci-contre montre l'implication des partenaires financiers du territoire (Etat, Région, Département) mais aussi la forte mobilisation des communes et communautés de communes dans le programme. **52%** des projets programmés ont bénéficié d'un apport financier du **Conseil Général**, contre **37%** pour la **Région** et **15,5%** pour l'**Etat**.

---

## PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MENEES

---

La répartition des projets programmés par le GAL à la date du 15 février 2013 révèle une programmation offrant une bonne diffusion sur l'ensemble du territoire du GAL : en effet, tous les périmètres de communautés de communes ont accueilli des projets LEADER. A l'exception du Haut Pays Marchois, le nombre de projets programmés sur chaque territoire intercommunal varie de 10 à 19.

A l'échelle des périmètres des deux « pays » constitutifs du GAL, on constate dans la programmation LEADER un relatif équilibre entre les deux territoires :

### Répartition de la programmation LEADER du GAL SOCLe par périmètre de pays<sup>1</sup>

(au 15 février 2013, hors fonctionnement du GAL)	Nombre de projets engagés	Montant FEADER engagé	FEADER engagé par habitant
Pays Ouest Creuse	45	712 570 €	28,66 €
Pays Sud Creusois	57	597 533 €	24,98 €

### QUELLES ACTIONS DANS LA FICHE PROJET "PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES" ?

Adossée au dispositif 313 du FEADER, cette fiche projet a donné lieu à la programmation de **18 actions**, représentant l'apport de plus de **254 000 € de FEADER**, pour un montant prévisionnel total de dépenses de 488 000 €.

La maîtrise d'ouvrage est exclusivement publique ou "parapublique" (i.e. offices de tourisme) dans ce dispositif avec 6 projets à portage intercommunal, 7 par des offices de tourisme et 5 par un syndicat mixte de pays. Cette typologie d'acteurs illustre bien l'appropriation faite de ce dispositif par les opérateurs compétents en matière de développement touristique.

Les actions engagées présentent une grande diversité de nature. Elles portent sur de :

- ✓ L'établissement de **supports de communication / promotion**, sous format papier (éditions touristiques, fiches de randonnée...) ou numérique (sites Internet, visites virtuelles...);
- ✓ L'étude puis la mise en place d'une **signalétique touristique** (C.C. Bourganeuf-Royère-de-Vassivière) ;
- ✓ L'aménagement et l'équipement de **chemins de randonnée / sentiers** de découverte ;
- ✓ La réalisation **d'études**, dont le Schéma de développement touristique du Pays Sud Creusois ;
- ✓ La réalisation **d'animations territoriales à vocation de promotion** touristique du territoire, telle l'émergence d'une « Destination gourmande » (étude) ou, de façon plus opérationnelle, les « Lundis touristiques » des commerçants du Sud Creusois.

---

<sup>1</sup> A ces projets s'en ajoute un porté par une association située hors du territoire creusois et dont les retombées concernent les deux Pays (Exposition photos panoramas de la Creuse)

## QUELLES ACTIONS DANS LA FICHE PROJET "CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL" ?

Avec seulement **14 opérations** programmées, pour un **montant de FEADER de près de 304 000 €** engagé et un montant de **dépenses totales d'environ 925 000 €**, la fiche projet relative au patrimoine naturel s'avère être la moins sollicitée du programme. Sur le plan territorial, l'analyse des 14 projets démontre une forte appropriation de la mesure par les acteurs du Pays Ouest Creuse (11 des 14 projets), en particulier le Pays lui-même autour d'une politique globale du paysage. La maîtrise d'ouvrage est très majoritairement publique, avec un seul projet associatif et un autre porté par un Office de tourisme.

Le contenu de la programmation autour du patrimoine naturel se caractérise par **une forte concentration autour de la question paysagère** : le Pays Ouest Creuse a ainsi réalisé 3 projets, qui renforcent sa **politique de paysage** (notamment la Mission Paysagère et Architecturale et l'Université Rurale du Paysage). Au-delà, plusieurs projets communaux ont vu le jour sur des investissements de **valorisation paysagère** du patrimoine communal ou d'un site en particulier. Une exposition photographique sur les paysages creusois complète cette programmation autour de la dimension paysage.

En creux, on observe que la **dimension naturaliste** (i.e. liée aux milieux naturels tels que les espaces humides et les cours d'eau, le bocage, les landes sèches...) n'a jusqu'ici été traitée qu'à la marge dans la programmation LEADER 2007-2013.

## QUELLES ACTIONS DANS LA FICHE PROJET "CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL" ?

Cette fiche projet a rencontré un grand succès auprès des acteurs locaux : ce ne sont pas moins de **71 actions** qui ont été programmées, pour un montant de **756 000 € de FEADER** et une dépense totale prévisionnelle de 2 957 000 €. Ce succès a conduit en juillet 2012 le GAL à abonder la mesure à hauteur de 34 000 €. Cette fiche projet est également celle qui mobilise le plus largement les acteurs associatifs avec 41% des projets à portage associatif (30% du FEADER engagé).

On observe dans la programmation une relative concentration des interventions autour des deux "portes" touristiques identifiées dans la stratégie du GAL :

- La **Tapisserie d'Aubusson** : 10 opérations, dont 1 portée par une association : la création d'un atelier-musée des cartons de tapisserie (Association AMCARTA).
- La **Vallée des Peintres** : 5 projets directement liés aux Impressionnistes, dont 4 à portage communautaire et 1 à portage associatif (Les Amis des peintres de l'Ecole de Crozant et de Gargillesse) ; au-delà du thème de la peinture, plusieurs projets programmés sont en lien avec des sites emblématiques de la Vallée de la Creuse (site du château médiéval de Crozant, Arboretum de la Sédelle).

D'autres dynamiques locales ont pu être soutenues de façon significative par le programme LEADER SOCLe, notamment en termes d'amélioration de la connaissance du patrimoine ou encore le développement d'outils de valorisation, qu'il s'agisse de supports (ouvrages, vidéo, outils numériques...) ou d'événements.

---

## CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉVALUATION

---

Les principaux enseignements concernant la mise en œuvre du programme LEADER du GAL SOCLe sont les suivants :

### **Un choix de stratégie validé**

- Une expression unanime des acteurs.
- Une programmation confirmant que la stratégie répondait à un besoin du territoire.
- Une demande d'élargissement des thématiques.

### **Une programmation complète et équilibrée spatialement**

- Des enveloppes FEADER sur les 3 fiches-projets opérationnelles entièrement programmées : ce sont ainsi près **1,31 millions d'euros de FEADER** qui ont bénéficié à plus de cent projets.
- Une programmation équilibrée spatialement : une bonne couverture du territoire.

### **Une atteinte variable des objectifs...**

- Des acquis principaux sur les objectifs de connaissance et de recensement des patrimoines, de production et de diffusion de supports de valorisation (avec une grande diversité de réalisations) et de soutien à des actions événementielles de valorisation.
- Des limites portant sur le faible nombre de projets contribuant à la structuration d'une offre touristique plus globale, porteuses de retombées économiques plus directes et pérennes.
- Une dimension patrimoine naturel qui n'a pas trouvé une traduction à la hauteur des ambitions affichées.

### **...mais des impacts significatifs pour le territoire**

- Une contribution significative au renforcement des dynamiques de développement local et à la mise en œuvre des projets de territoires des deux pays associés au sein du GAL.
- Des acquis principaux autour des "points forts" touristiques du territoire : tapisserie d'Aubusson et Vallée des peintres.
- Une forte dynamique de projets autour du patrimoine culturel, qui en fait la principale réussite de la programmation.

**Un bon fonctionnement général du GAL**, comme en témoigne le très haut taux de programmation et l'octroi au printemps 2013 d'une enveloppe complémentaire :

- Un Comité de programmation qui a joué son rôle : ses membres sont restés mobilisés et les échanges en son sein ont été effectifs.
- Un accompagnement déterminant de l'équipe technique du GAL aux porteurs de projets pour le montage et le suivi de leurs dossiers.
- Un partenariat inter-pays qui suscite la satisfaction de la majorité des parties prenantes du programme.

- Néanmoins, quelques marges d'amélioration : clarification de la gouvernance du GAL, renforcement de l'animation territoriale du programme et de la communication, portage des spécificités de la démarche LEADER (innovation, mise en réseau, coopération).

Le GAL SOCLe a effectué un apprentissage réussi de la démarche LEADER et de la gestion des fonds européens. Cela lui confère une légitimité à envisager son inscription – ou en tous cas celle des deux territoires le constituant – dans la prochaine initiative de développement que proposera l'Union Européenne pour la période 2014-2020 et à aborder cette prochaine génération avec une ambition forte, fondée sur des choix stratégiques validés et des acteurs en demande et prêts à se mobiliser.

Plusieurs marges de progrès ont émergé : caractère plus structurant des actions (en termes de retombées économiques pérennes...), ouverture du partenariat et de la programmation aux acteurs économiques (par exemple touristiques et agricoles), portage accru des spécificités de LEADER notamment l'innovation.

Les préconisations présentées ci-après visent pour une partie d'entre elles à répondre à ces enjeux. Elles sont également fortement tournées vers la programmation 2014-2020. Elles s'articulent en trois groupes : 3 préconisations pour la fin du programme actuel (1 à 3), 2 préconisations pour préparer la période 2014-2020 (4 et 5), 5 préconisations pour une future candidature LEADER (6 à 10).

---

## LES PRECONISATIONS DE L'ÉVALUATION

---

### **Préconisation 1 : Mener à bien deux actions de coopération**

Mise en œuvre concrète de deux actions de coopération d'ici la fin de la programmation, si possible engageant au moins une fois des acteurs de chacun des deux pays.

### **Préconisation 2 : Développer le volet patrimoine naturel du programme**

Renforcement du volet patrimoine naturel : allocation d'une part significative de l'enveloppe complémentaire au volet patrimoine naturel (exemple : 80 000 €), mise en œuvre d'une animation spécifique pour faire émerger des projets, notamment autour des milieux naturels (cours d'eau, landes sèches...)...

### **Préconisation 3 : Renforcer les moyens humains du GAL**

Renforcement des moyens humains du GAL, à hauteur a minima d'un ½ ETP, pour : renforcer l'animation dédiée au patrimoine naturel (cf. préconisation 2), contribuer à la mise en œuvre des actions de coopération (cf. préconisation 1), assister les chefs de projets pays et l'animatrice du GAL à la préparation de la génération 2014-2020.

### **Préconisation 4 : Mobiliser autour des programmes européens par des actions de communication sur les réalisations de LEADER**

Mise en œuvre d'actions de communication fondées sur les réalisations de LEADER pour mieux faire connaître l'apport et l'intérêt des programmes européens, élargir leur audience vers les élus locaux, le tissu socioéconomique et associatif, voire même le grand public : newsletter, événement LEADER...

### **Préconisation 5 : A l'échelle de chaque pays, revisiter le projet de territoire et définir des priorités à l'horizon 2020**

Anticipation de la programmation européenne 2014-2020 de développement rural, par un travail partenarial d'identification dans chaque Pays de ses priorités de développement à horizon 2020.

**Préconisation 6 : Conserver dans la stratégie "LEADER" une place à la dimension patrimoine**

Maintien d'un volet patrimonial au sein d'une future candidature "LEADER", sous la forme d'une orientation "Structuration des dynamiques culturelle et patrimoniale" incluant deux objectifs :

1. prolongement des dynamiques locales impulsées ou amplifiées dans le cadre du programme actuel (Vallée des peintres, tapisserie, Scénovision®, dynamique associative),
2. soutien à des investissements plus structurants, en termes de retombées économiques, d'emploi, de visibilité, d'attractivité, d'élévation des compétences locales, etc.

**Préconisation 7 : Positionner le futur LEADER sur des actions plus structurantes et innovantes**

Portage accru dans la prochaine génération du caractère novateur et du caractère structurant des actions soutenues, tant au sein du GAL qu'auprès des porteurs de projets.

Le **caractère novateur** pourra porter sur :

1. Le contenu de l'opération, apprécié par rapport aux pratiques connues sur le territoire,
2. Les partenariats mis en œuvre, notamment entre acteurs publics et privés, mais aussi en direction des acteurs économiques,
3. L'impact sur la population locale, notamment au bénéfice de publics défavorisés,
4. La diversification des approches, notamment par le recours aux TIC,
5. L'ouverture à d'autres territoires par le biais de la coopération.

Plusieurs types de critères peuvent qualifier le **caractère structurant** :

6. L'impact du projet sur l'emploi et la qualité des emplois ainsi maintenus ou créés,
7. L'impact du projet sur l'élévation des compétences locales (formation, professionnalisation),
8. Les retombées du projet en termes de gain d'attractivité pour le territoire,
9. La pérennité du projet et de ses retombées,
10. Le rayonnement spatial du projet, sa contribution à un maillage organisé à l'échelle d'un territoire.

**Préconisation 8 : Intégrer une dimension formation et insertion dans la stratégie LEADER**

Mise en œuvre d'une orientation formation et insertion dans la future stratégie LEADER : qualification et professionnalisation des acteurs touristiques et culturels, formation et insertion professionnelle des publics cibles : jeunes actifs, femmes, travailleurs handicapés...

**Préconisation 9 : Clarifier les modalités de fonctionnement du GAL**

Explicitation accrue pour le prochain programme des modalités de fonctionnement du GAL, à travers un règlement intérieur plus détaillé : modalités de constitution du Comité de programmation, rôle et missions de chacun dans la gouvernance générale du GAL (structure porteuse, comité de programmation, équipe technique), articulation entre les deux pays (le cas échéant).

**Préconisation 10 : Mener tout au long du programme une animation / communication continue**

Conduite tout au long du programme d'une animation territoriale et d'une communication en continu, afin de mieux faire connaître le programme sur le territoire : mise en place et animation régulière de groupes de travail, diffusion d'une Newsletter électronique promouvant les projets accompagnés, interventions annuelles du GAL devant les conseils communautaires, organisation d'un ou deux événements LEADER sur l'ensemble du programme (Forums, visites de sites, colloques, exposition...)...